

2019-19.12-21

Feuillet 187

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 8
Votants : 56

Date de la convocation
12 décembre 2019

Secrétaire de séance :
HUBERT VAN GOETHEM

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 19 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Grivesnes, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, LEFEBVRE

Messieurs DESROUSSEaux COTTARD, CAPELLE, DURAND, BARRE, DERLY, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, VAN GOETHEM, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. MAROTTE de M. BOUCHER, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. GAUMONT de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme PETIT, M. DOVERGNE de Mme NANSOT, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE

Messieurs FRANCELE, AMARA, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, BERTRAND Jacques, BINET

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BP 2019 – BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2019 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2019 – BUDGET ANNEXE ZAC AILLY SUR NOYE
DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2019 – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

RAPPORT DE Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 mai 2019, relative notamment au vote des budgets primitifs;
Vu la notification de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Madame la Préfète de la Somme, pour défaut d'équilibre réel du budget primitif 2019 annexe « Zone d'activités », en application de l'article L.1612-5 du Code général des Collectivités Territoriales, en date du 13 juin 2019,
Vu l'avis n° 2019-0179 du 09 juillet 2019 de la Chambre Régionale des Comptes,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 juillet 2019, relative au vote du Budget primitif 2019- Budget Annexe de la ZAC d'Ailly sur Noye,
Vu l'avis n° 2019-0200 du 09 août 2019 de la Chambre Régionale des Comptes, prenant acte « que les mesures de redressement prises par la Communauté de communes Avre Luce Noye sont suffisantes »
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, relative à la DM n° 1 au BP 2019 / Budget Principal, à la DM n° 1 au BP 2019 – BA SPANC, à la DM n° 1 au BP 2019 BA – Petite Enfance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019, relative à la DM n° 2 au BP 2019- Budget Principal

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 octobre 2019, relative à la DM n° 1 au BP 2019 – BA Déchets Ménagers,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 09 décembre 2019,

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable;

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : M. AUBRY, M. BARRE, Mme MARCEL) **le Conseil Communautaire :**

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°3 au BP 2019 BUDGET GENERAL**, les ajustements budgétaires suivants :

• Dépenses d'Investissement

16 (1641) : Emprunts et dettes : + 6 000 €

20 Immobilisations incorporelles (204112 : Bâtiments et installations) : - 6 000 €

› Entérine par voie de **Décision Modificative n° 2 au BP 2019 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**, les ajustements budgétaires suivants :

• Dépenses d'Investissement

16 (1641) : Emprunts et dettes : + 100 €

21 Immobilisations corporelles : + 400 €

20 Immobilisation incorporelles : - 500 €

• Dépenses de fonctionnement

011 : Charges à caractère général : + 60 000 €

012 : Charges de personnel : - 60 000 €

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°1 au BP 2019 BUDGET ANNEXE ZAC AILLY SUR NOYE**, les ajustements budgétaires suivants :

• Dépenses d'Investissement

16 (1641) : Emprunts et dettes : + 800 €

20 Immobilisation incorporelles : - 800 €

› Entérine par voie de **Décision Modificative n° 2 au BP 2019 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**, les ajustements budgétaires suivants :

• Dépenses d'Investissement

20 Immobilisation incorporelles : + 5 248 €

21 Immobilisations corporelles : - 5 248 €

› Autorise le Président, le 1^{er} vice-président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 19 décembre 2019
à GRIVESNES

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le ...23.12.19...

23 12 19